



Chers parents,

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des informations contenues dans ce courrier, et relatives à l'adhésion par la commune au service de cuisine centrale proposée par la communauté de communes à compter de la rentrée des vacances de la Toussaint.

Les plats de la cantine vont en effet être préparés désormais non plus à Grâne, mais dans la cuisine mutualisée de l'intercommunalité, qui gèrera ce service, de l'élaboration des menus, à la livraison dans les cuisines satellites, en passant par la gestion des commandes et les préparations culinaires.

L'axe bio, bon et local continue d'être privilégié, ainsi que la charte « ça bouge dans ma cantine ».

Les prix restent les mêmes, ainsi que les modalités d'accueil des enfants dans les deux services cantine.

Nous attirons toutefois votre attention sur un élément primordial :

Le jour et l'heure pour réserver les repas sur l'application e-ticket changent :

Vous aurez jusqu'au mercredi 9h pour la semaine qui suit.

(Pour rappel auparavant c'était le jeudi à 23h59).

Aucune réservation des plats ne sera donc possible passé le délai du mercredi 9h !

Nous vous invitons à être vigilants, et ne pas attendre pour cocher vos réservations pour la semaine de la rentrée scolaire.

Vous donc devrez avoir réservé les repas de la semaine du 6 novembre 2023 pour

Mercredi 1^{er} novembre, à 9h maximum.

En effet la souplesse accordée jusque-là ne pourra plus avoir lieu : nous dépendrons entièrement du règlement de service établi par la CCVD, et un enfant se présentant au restaurant scolaire sans avoir été inscrit ne pourra pas bénéficier d'un repas classique. Un repas de dépannage type pique-nique pourra être proposé, mais uniquement pour les cas de force majeure avérée, au prix d'un menu majoré.

Nous constatons en effet que chaque jour des enfants arrivent au restaurant scolaire sans inscription préalable : ce système ne pourra plus être permis à compter du 6 novembre et nous comptons sur votre diligence pour respecter le règlement intérieur.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans le règlement intérieur cantine et périscolaire mis à jour au conseil municipal du 16 octobre 2023, et disponible sur le site internet de la commune, ainsi que les réseaux sociaux et l'application e-ticket.